

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-91
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES

Séance du Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

**OBJET :
ADHESION A
L'ASSOCIATION
DES COMMUNES
DU CANAL DES 2
MERS**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSSET,
Préscillia GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT,
Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra
KUFEL, IMEDJADJ Nadia, SERRES Béranger.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 21 MARS 2025

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Préscillia GRANIER,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES donne pouvoir à Hélène
GIRAL,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Bruno PERLES,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Giovanni ZAMAI,
Christian WINTERHALTER donne pouvoir à Thierry ROSSICH.

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 21 MARS 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

L'Association des communes du Canal des 2 Mers est une instance de concertation et
de partage de problématiques entre communes adhérentes.

Au regard des enjeux touristiques dont est porteur le Canal du Midi pour la Ville de
Castelnaudary, il semble important d'intégrer cette association afin d'y porter notre
point de vue et de disposer de nouveaux relais pour le faire valoir.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée que la Ville de Castelnaudary adhère à l'association
des communes du Canal des 2 mers pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le **03 AVR. 2025**
ID : 011-211100763-20250327-DB202591-DE

Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 1200€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition d'adhésion de Monsieur le Maire à l'association des communes du Canal des 2 Mers pour un coût annuel estimé à 1200€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette adhésion.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 27 mars 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

